



sietrem

PLU : Notice Ordures ménagères Commune de Bussy-Saint-Martin

Situation administrative

La commune de Bussy-Saint-Martin fait partie du Syndicat mixte pour l'Enlèvement et le Traitement des REsidus Ménagers (SIETREM) qui regroupe, au 1^{er} janvier 2017, 4 collectivités représentant 31 communes, soit 298 941 habitants.

Le financement du service de collecte et de traitement des déchets est assuré par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Le SIETREM a été signataire, en 2009, d'un accord cadre avec l'ADEME pour le financement d'un programme local de prévention des déchets visant à réduire de 7 % la production de déchets, objectif atteint à la fin de l'année 2014.

Collecte

Pour la commune de Bussy-Saint-Martin, le syndicat assure, au 1^{er} janvier 2019 :

- la conteneurisation des ordures ménagères résiduelles et du tri sélectif comprenant un bac à couvercle jaune destiné à collecter les emballages ménagers, journaux-magazines et un bac à couvercle vert destiné à collecter les bouteilles, pots et bocaux,
- la collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles à raison de 2 fois par semaine, les lundis et jeudis,
- la collecte sélective (emballages ménagers et journaux magazines, verre) en porte à porte à raison d'une fois par semaine, le mardi,
- la collecte des encombrants en porte à porte, le dernier mercredi de mars et septembre.

De plus, les habitants de Bussy-Saint-Martin peuvent accéder gratuitement aux 5 déchetteries actuellement en service sur le territoire du SIETREM.

Les modalités de fonctionnement de ces services sont régies par les règlements adoptés en comité syndical, documents téléchargeables sur le site internet du SIETREM (www.sietrem.fr).



sietrem

Un mail, un numéro vert et un site internet sont à la disposition des habitants :



SIETREM - ZAE La Courtillière
3 rue du Grand Pommeraye
77 400 Saint-Thibault-des-Vignes
Tél : 01 60 94 21 71 - Fax : 01 64 30 11 00

www.sietrem.fr

0 800 770 061

Service & appel
gratuits

info@sietrem.fr

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 & de 14h à 17h30

Traitements

Déchets résiduels

Au 1^{er} janvier 2017, les déchets ménagers résiduels sont acheminés par la société Derichebourg Polyamon à l'usine d'incinération du SIETREM, à Saint Thibault des Vignes, exploitée par la société SUEZ RV, dans le cadre d'une délégation de service public.

D'une capacité annuelle de traitement de 155 000 tonnes, l'usine bénéficie des dispositifs d'épuration des fumées conformes aux normes européennes en vigueur.

La récupération de l'énergie produite par la combustion des déchets est effectuée par un turbo-alternateur qui produit annuellement 70 000 MWh électriques (soit les besoins énergétiques ménagers d'une ville de 38 000 logements).

Pour 2015, le ratio moyen de production de déchets ménagers des habitants du SIETREM est de 293 Kg/an/Habitants.

Collecte sélective

Au 1^{er} janvier 2017, les déchets triés sont acheminés par la société Derichebourg Polyamon au centre de tri de Chelles, exploité par la société GENERIS, en vue de leur tri et de leur conditionnement pour l'envoi vers les différentes filières de valorisation.

Pour 2015, le ratio moyen de production de déchets triés des habitants du SIETREM est de 32 Kg/an/Habitants pour les emballages ménagers et les journaux magazines et de 19 Kg/an/Habitants pour le verre.

Encombrants

Au 1^{er} janvier 2017, les encombrants sont acheminés par la société Derichebourg Polyamon au centre de tri des encombrants de Saint Thibault des Vignes, exploitée



sietrem

par la société SUEZ RV (ratio moyen de production de 23 Kg/an/Habitants du SIETREM en 2015).

Déchetteries

Suivant leur nature, les déchets sont acheminés vers les différentes filières de valorisation.

Pour 2015, le ratio global moyen de production de déchets ménagers et assimilés des habitants du SIETREM est de 470 Kg/an/habitants.